



Le présent formulaire peut être utilisé par toute personne qui désire désigner une autre personne pour agir en son nom auprès de la Ville de Blainville.

Note – La forme masculine utilisée dans ce formulaire désigne aussi bien les femmes que les hommes lorsque le contexte s’y prête.

Section 1 – Identification du mandant (personne qui se fait représenter)

Nom de famille et prénom

Adresse (numéro, rue, appartement)

Ville, village ou municipalité

Province

Code postal

Téléphone

() -

Section 2 – Description du mandat

Je, _____, autorise le mandataire désigné à la
Prénom et nom de famille de la personne qui se fait représenter
Section 5 à agir en mon nom et à représenter mes intérêts auprès de la Ville de Blainville. Cette
procuration s’applique également à la communication de documents relatifs à la réalisation du
mandat. Je confie à mon mandataire la ou les responsabilités suivantes :

Section 3 – Durée de la procuration

Cette procuration prend fin quand elle devient impossible à exécuter, quand le mandant la révoque
ou le mandataire y renonce ou jusqu’à un an après sa signature selon la première de ces éventualités.

Section 4 – Signature du mandant (personne qui se fait représenter)

J’ai lu et compris la portée de ce document.

Date : _____ Signature : _____

Section 5 – Identification du mandataire (personne qui représente)

Nom de famille et prénom

Organisme (s’il y a lieu)

Adresse (numéro, rue, appartement)

Fonction (s’il y a lieu)

Ville, village ou municipalité

Province

Code postal

Téléphone

() -



Blainville
inspirante

Procuration

Le présent formulaire peut être utilisé par toute personne qui désire désigner une autre personne pour agir en son nom auprès de la Ville de Blainville.

Note – La forme masculine utilisée dans ce formulaire désigne aussi bien les femmes que les hommes lorsque le contexte s’y prête.

Section 6 – Acceptation du mandataire

J’accepte d’accomplir les responsabilités décrites à la Section 2

Date : _____ Signature : _____

Section 7 – Protection des renseignements personnels

Les renseignements personnels recueillis par la Ville de Blainville sont nécessaires à l’exercice de ses attributions. Ils seront traités confidentiellement. La Ville de Blainville ne communiquera ces renseignements qu’à son personnel ou ses mandataires pour l’application de cette procuration. Toute consultation ou rectification de ces renseignements personnels est possible en s’adressant au Responsable de la protection des renseignements personnels.